

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée scolaire & Covid-19

Ou le grand retour des certificats abusifs

Paris, le 8 octobre 2020. Qui dit rentrée dit retour des certificats à tout va. Que ce soit pour la pratique du sport, pour pouvoir confier ses enfants en collectivités, ou pour pouvoir retourner sur son lieu de travail, tout le monde demande un certificat alors que le temps médical reste précieux. ReAGJIR, le syndicat représentatif des jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et universitaires), revient sur ce marronnier.

Contexte : les généralistes face au Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire, les médecins généralistes sont sur le front : poursuite des consultations de premier recours, téléconsultations dans certains cas, suivi et accompagnement des patients chroniques ou encore suspectés Covid-19... « *Dans notre quotidien, la difficulté était d'orienter clairement les patients suspectés Covid-19 alors que les discours étaient discordants et que nous manquions de visibilité dans les décisions. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas compris pourquoi les généralistes n'ont pas été associés aux prises de décisions sanitaires.* », regrette Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR. « *Trois difficultés s'ajoutent à ce flou – qui s'est bien éclairci ces derniers jours – : tout d'abord, le généraliste explique au patient comment fonctionne les tests de dépistage Covid-19, pratique le test ou le prescrit, puis c'est la CPAM qui prend le relais quand le patient est testé positif, mais sans en informer le médecin. Ce dernier recevra les résultats des tests prescrits mais selon des délais variables. Deuxième difficulté : les délais pour avoir accès aux tests et pour connaître les résultats (7 à 10 jours en Ile-de-France par exemple). Troisième difficulté : les recommandations entre théorie et pratique. Par exemple, nous constatons que nos patients chroniques n'ont jamais été aussi isolés ou ne pratiquent plus d'activité physique, ce qui les fragilise plus encore psychologiquement et physiquement. Dur de leur dire d'éviter tout contact.* »

Des certificats abusifs

Chaque rentrée s'accompagne naturellement de la demande de certificats auprès de son médecin mais ils sont loin d'être tous obligatoires, quand ils ne sont pas absurdes. « *Depuis la fin de l'été, notre rythme de consultation s'est réintensifié et, en plus, les consultations sont plus complexes car les patients retournent voir leur médecin après une longue absence due au confinement, notamment ceux atteints de maladies chroniques, dont l'état s'est parfois dégradé au cours du confinement et de l'isolement qu'il a induit.* », rapporte Clément Menigoz, Secrétaire Général de ReAGJIR. « *Et là, nous voyons apparaître des certificats de non contagiosité, pour que les enfants puissent aller à l'école par exemple. Ce type de certificats n'existe pas : nous ne pouvons donc tout simplement pas en délivrer. Le Conseil de l'Ordre a d'ailleurs tranché la question le 11 septembre¹ en expliquant que les médecins pouvaient donner un avis oral, mais pas délivrer de certificats.* » Dans le cadre des activités sportives aussi, la demande est abusive : un certificat d'aptitude ou de non contre-indication à la pratique du sport est valable 3 ans. Pourtant beaucoup de patients et de

¹ <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/certificat-medical-lecole>

parents doivent en fournir un chaque année. « *Le côté bénéfique de ces consultations obligées pour des certificats est qu'elles offrent l'occasion d'aborder, avec des patients qui ne seraient pas venus sinon, des messages de prévention en médecine générale. Une meilleure information de la prévention auprès du patient pourrait déclencher ces rendez-vous pour de bons motifs.* », ajoute cependant Clément Menigoz. La liste des certificats obligatoires est définie par la réglementation : certificat de santé de l'enfant, de vaccinations obligatoires, accident du travail/maladie professionnelle, etc.²

« *Nous nous réjouissons de revoir nos patients, notamment ceux atteints de maladies chroniques et de voir que des directives sanitaires claires sont désormais en place pour les généralistes. Nous déplorons cependant que cette rentrée, surtout vu le contexte, soit également synonyme de perte de temps médical avec une demande croissante de certificats souvent injustifiés.* », conclut Laure Dominjon. « *D'autant que si certains patients y voient une simple formalité, le médecin sait que tout certificat délivré engage sa responsabilité. Nous avons plus que jamais besoin de temps pour soigner ses patients.* »

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

ReAGJIR C/O Collège de la Médecine Générale 6 place Tristan Bernard 75017 PARIS

Contacts presse

Pauline SAINT-MARTIN | 06 83 00 57 40 - pauline.saintmartin.rp@gmail.com

Anne-Lise VILLET | 06 28 47 30 01 - annelise.villet.rp@gmail.com

Dr. Laure DOMINJON | 06 42 18 40 14 - president@reagjir.com

² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/331_annexe_certifs_medicaux.pdf